



PLAGE INFO

Bonjour à toutes et à tous,

Dans cette e-news, nous aborderons les points suivants :

- Un rappel des échéances et des obligations en phase de mise en œuvre
- Les liens entre PLAGE & la Certification PEB Bâtiment Public
- L'organisation d'une session d'encodage en présence de l'équipe PLAGE & Certification PEB Bâtiment Public

Bonne lecture,
L'équipe PLAGE

Rappel des échéances et des obligations en phase de mise en œuvre

Selon la réglementation PLAGE, la phase de mise en œuvre est réalisée dans les 36 mois à compter de la notification de l'objectif par Bruxelles Environnement.

Une fois que vous avez reçu votre objectif, la date exacte de la fin de la mise en œuvre pour votre organisme est renseignée dans la plateforme. Vous pouvez néanmoins clôturer cette

phase avant cette date.

Certains organismes n'ont pas encore soumis leur programme d'actions. Nous vous rappelons que cette obligation légale peut entraîner des sanctions conformément à l'article 2.6.6 du CoBrACE, pouvant aller jusqu'à 100.000€. Nous vous invitons donc à soumettre votre programme d'actions finalisé dans les plus brefs délais. Pour vous aider, nous organisons une session spécifique, à lire plus loin dans l'e-news.

Quelles sont vos obligations en phase de mise en œuvre?

1. Exécuter les Actions d'Amélioration de la Performance Énergétique (AAPE) reprises dans votre programme d'actions. Si pendant votre phase de mise en œuvre, vous vous rendez compte que certaines mesures semblent irréalisables, vous pouvez opter pour d'autres actions **pour atteindre votre objectif**;
2. Mettre à jour votre comptabilité énergétique dans la plateforme PLAGE pour l'ensemble de vos bâtiments.
 - Pour les bâtiments qui ne font pas partie de votre programme d'actions, la comptabilité énergétique est à une fréquence **annuelle**.
 - Pour rappel : le certificat PEB bâtiment public peut être utilisé comme source pour importer les consommations **annuelles** dans la plateforme PLAGE.
 - Pour les bâtiments qui font partie de votre programme d'actions, la comptabilité énergétique est à une fréquence au moins **mensuelle**.

Votre réviseur.euse PLAGE peut vous avoir conseillé de mettre en place une comptabilité plus précise pour certains bâtiments de votre programme d'actions.

La comptabilité concerne vos consommations d'énergie mais également les facteurs externes (tels que la fréquentation) qui ont été déterminés comme importants à mesurer par votre réviseur.euse.

Pendant la mise en œuvre, vous allez pouvoir estimer vos économies d'énergie qui vous seront demandées lors de la phase d'évaluation.

A cet égard, la plateforme de mesure sera prochainement entièrement opérationnel et vous permettra d'évaluer ces économies. Aujourd'hui, ce logiciel permet déjà de créer un modèle de consommation, de récupérer les données de consommation de la plateforme PLAGE et faire un suivi des consommations sommaires.

Les fonctionnalités qui permettent un suivi plus poussé ainsi que l'évaluation de votre mise en œuvre seront bientôt disponibles et annoncées dans une prochaine e-news.

Pour finaliser la période de la mise en œuvre, vous devrez avoir complété la comptabilité énergétique de votre parc et avoir mesuré l'entièreté de vos économies liées au programme d'actions.

Si vous avez des questions spécifiques sur la mise en œuvre, prenez contact avec votre réviseur.euse. Ses coordonnées sont indiquées dans la plateforme PLAGE.

Le Facilitateur Bâtiment Durable est également à votre service. Posez votre question par téléphone au 0800 85 775 ou par courrier électronique à facilitateur@environnement.brussels.

Les liens entre PLAGE & la Certification PEB Bâtiment Public

Vous le savez déjà, le certificat PEB bâtiment public peut être utilisé comme source pour importer les données de votre bâtiment et de ses consommations dans la plateforme PLAGE.

Quels avantages ?

- Le certificat PEB BP peut être utilisé pour finaliser votre cadastre de bâtiments PLAGE ;
- Le certificat PEB BP contient des données normalisées et peut donc servir pour la tenue de votre comptabilité énergétique imposée pour les bâtiments hors du programme d'actions de PLAGE pendant la mise en œuvre ;
- Les actions des bâtiments inclus dans le programme d'actions PLAGE sont rendues visibles grâce au certificat PEB bâtiment public. D'une part, les actions à entreprendre apparaissent dans la liste des recommandations. D'autre part, les actions réalisées et ayant résulté en un gain de consommation au moins égal à 10% sont reprises et ainsi valorisées sur le certificat.

Utilisez donc le certificat PEB BP pour alléger votre charge et mettre en avant le travail effectué dans le cadre du PLAGE!

L'organisation d'une session d'encodage en présence de l'équipe PLAGE & Certification PEB Bâtiment Public

L'équipe PLAGE & Certification PEB Bâtiment Public à votre service! Cette session s'adresse aux coordinateurs des organismes qui sont en phase de programmation et qui ont au moins remis un projet de programme d'actions (PPA) pour le 30 avril au plus tard. Nous proposons des créneaux d'accompagnement personnels de 90 minutes, spécifiquement conçus pour compléter les données de la phase de programmation dans la plateforme PLAGE et ainsi pouvoir notifier un objectif. Si vous êtes un organisme public, ceci inclut l'utilisation des données des certificats PEB Bâtiment Public pour établir votre cadastre énergétique. Si vous rencontrez des difficultés à compléter vos données, cette session est pour vous !

Une précision : cette session ne concerne pas la plateforme de mesurage PLAGE qui sera le sujet de prochains événements.

- Date: le lundi 2 juin 2025 entre 9h et 16h
- Lieu : Siège de Bruxelles Environnement, Avenue du Port 86C, 1000 Bruxelles
- Inscrivez-vous ici: <https://forms.office.com/e/zQvLTrBZc5>

Disponibles sur notre site internet:

- Protocole PLAGE
- Les FAQ du PLAGE

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés au centre
d'intérêt PLAGE de Bruxelles Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000 BRUXELLES

[Se désabonner](#)